

RUBIS

Société en Commandite par Actions
au capital de 128 176 601 euros
Siège social : 46, rue Boissière, 75116 Paris
RCS : RCS PARIS (784 393 530)

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du
code de commerce relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice
clos le 31 décembre 2021

MONNOT & ASSOCIES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2021**

À l'assemblée générale de la société Rubis,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Collège de la Gérance. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 685 144 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Meudon, Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

MONNOT & ASSOCIES



LAURENT GUIBOURT

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**



CEDRIC LE GAL

MAZARS



DANIEL ESCUDEIRO



ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Prévue à l'article L.225-115 4° du Code du Commerce

Nous soussignés, Messieurs Jacques RIOU et Gilles GOBIN, Associés Gérants de la société RUBIS – 46, rue Boissière – 75116 PARIS, certifions que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, à la somme de :

1 685 144 Euros

Fait à Paris, le 19 avril 2022

Monsieur Jacques RIOU
Président d'Agena, société cogérante de Rubis

Monsieur Gilles GOBIN
Associé Gérant